le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 232/1 – DILT 23/1 – DU 348/1 Protocole d'accord entre la Ville de Paris et la société PMSG (Paris Marché Saint-Germain) relatif à son projet de réaménagement de la galerie commerciale du Marché Saint-Germain (6e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2511-13;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1, L.2211-1, L.2221-1;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013 par lequel M. le Maire de Paris propose d'approuver le principe de déclassement du domaine public de divers espaces situés dans le Marché St Germain situé à Paris $6^{\text{ème}}$:

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2ème Commission,

Délibère:

Est approuvé le principe de déclassement de l'espace de circulation piétonne d'environ 17 m² environ située en retrait de l'alignement de l'espace de circulation, sous les arcades et appartenant au domaine public viaire, côté rue Clément tel qu'hachuré au plan ci-annexé, et les trois emplacements de stationnement appartenant au domaine public tel qu'hachuré au plan ci-annexé.